

M. C. H. CAHAN, C. R. AU "CANADIAN CLUB"

Devant un auditoire nombreux, l'éminent avocat traite ce midi d'un sujet tout d'actualité.

LES RESPONSABILITES DES COLONIES

A midi, aujourd'hui, M. C. H. Cahan, O.R., a donné une conférence au Canadian Club.

M. Cahan a traité d'un sujet plein d'actualité: "Les responsabilités des colonies".

Il y avait foule des membres du Canadian Club qui ont écouté avec un vif intérêt et souligné d'applaudissements nourris les passages les plus brillants de la conférence.

Nous en donnons le résumé.

"Les modifications d'aspect sans cesse divers qui marquent le progrès et le développement d'une colonie obligent cette colonie à assumer des devoirs plus élevés et des responsabilités plus grandes. La horde d'établissements que les Européens fondèrent d'abord sur les côtes de l'Atlantique et en remontant le St-Laurent dépendaient directement comme des enfants au berceau, des mères-patries pour leur subsistance et leur sécurité. Quand ils devinrent plus prospères l'Etat qui les avait fondés compta sur leur contribution nationale à sa richesse: le commerce colonial et l'industrie coloniale étaient soigneusement réprimés ou strictement réglés ou contrôlés dans l'intérêt et pour le profit du commerce et de l'industrie de la métropole.

Quand les colonies canadiennes obtinrent le pouvoir de gouverner elles-mêmes leurs propres affaires, elles commencèrent à assumer, — et plus tard, à l'organisation de la Confédération, — elles assumèrent toute la responsabilité de la perception de leurs propres revenus, de leurs propres dépenses, de leur développement interne et de l'administration particulière de leurs propres services publics.

Depuis 1867, nous avons, au Canada, ouvert et organisé de vastes territoires dans l'Ouest, nous avons créé leurs institutions politiques, commerciales, industrielles et sociales, nous avons développé des voies considérables de communication par des chemins de fer et des canaux, nous avons construit des quais et des jetées, des phares et des bouées, des fabriques et des ateliers, nous avons bâti des villes et des villages, nous avons ouvert des mines, nous avons cultivé des sections étendues de terre arables, et, avec une population et une richesse qui augmentent continuellement, nous avons atteint un progrès et une prospérité presque sans précédent.

Mais le succès même que nous avons obtenu en acquérant et en exploitant les ressources naturelles de la moitié d'un continent impose à notre gouvernement et à notre peuple des responsabilités tout aussi grandes. Nous, qui avons atteint l'âge mûr, réalisons, par nos propres observations, que le monde n'est pas encore sorti de cet état de civilisation que caractérise la force physique et dans lequel c'est celui qui possède le pouvoir qui prend et c'est celui qui le peut qui garde. De notre temps même, nous avons vu la carte de l'Europe refaite par la force des armes.

Dans la république voisine, nous avons vu plus d'un million de soldats-citoyens se battre pour la suprématie politique. Nous avons vu récemment l'acquisition par la force d'Hawaï, de Porto-Rico et de Panama. Nous avons vu nos voisins étendre leur sphère d'influence bien au sud de l'Isthme. Et les événements récents en Egypte, au Maroc, à Tripoli, et de temps en temps dans les Balkans nous montrent que l'histoire du passé est l'histoire du présent et de l'avenir, que nous ne pouvons espérer que nous garderons notre liberté politique et l'héritage que nous a confié la Providence qu'en prenant des mesures opportunes et efficaces pour défendre notre territoire.

LA DEFENSE TERRITORIALE

La défense de notre territoire doit avoir un double but: protéger nos foyers contre l'agression de l'étranger et prendre, en une certaine mesure, notre part des responsabilités que nous impose le fait que nous formons l'une des colonies de la Grande-Bretagne.

Les querelles du Royaume-Uni ont un intérêt vital pour le Canada. Quand la Grande-Bretagne est en guerre, le Canada, comme colonie de la Grande-Bretagne ne peut pas être en paix, et, si la guerre éclatait, le Canada ne pourrait se déclarer neutre sans virtuellement se déclarer indépendant.

Les plus hautes autorités navales admettent que les ports des colonies ne peuvent pas être protégés efficacement par des opérations navales à distance, mais l'histoire de la guerre sud-africaine, prouve catégoriquement que le Canada peut, avec ses principaux ports, protégés, du côté de la terre par une défense bien organisée et en s'appuyant sur ses ressources particulières, défier la plus forte puissance européenne, et éviter toute invasion, à part celle qui viendrait du côté des Etats-Unis d'Amérique.

Dans le cours d'une grande guerre navale européenne le Canada, pour se protéger, n'a qu'à se tenir sur la défensive. C'est la marine anglaise qui ferait nécessairement les opérations offensives.

Excepté dans le seul cas d'une guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, le Canada peut, en fortifiant efficacement les côtes, assurer la sécurité de son territoire indépendamment de l'aide impériale. Bien plus, la fortification des forts canadiens de l'Atlantique, comme Saint-Jean, Halifax, Sydney, et l'entrée du Saint-Laurent, et des ports du Pacifique, comme Esquimaux et Prince Rupert, — étant par là des ports ouverts aux navires marchands qui s'y réfugient, des stations de ravitaillement, des dépôts, des bureaux de télégraphie, des communications électriques, — sont plus que l'équivalent, en tant qu'ils ont de puissance navale, à une contribution de plusieurs Donschaghis à la marine de la Grande-Bretagne.

portance qu'ont pour la Grande-Bretagne des possessions coloniales placées dans des positions bien choisies, dit qu'elles sont une plus grande source de puissance navale, qu'un emplacement des bases navales nouvelles elles permettent d'accomplir un mouvement donné par un nombre moindre de vaisseaux. En se défendant ainsi sur l'Atlantique et sur le Pacifique contre la possibilité d'une attaque par terre ou par mer, le Canada donne une aide effective à tout l'Empire.

LE GRENIER DE L'EMPIRE

Les fortifications et la protection des ports canadiens de l'Atlantique ont aussi de première importance pour la Grande-Bretagne, parce que le Canada devient rapidement le grenier de l'Empire. Sans le Canada, la Grande-Bretagne dépendrait des nations étrangères pour l'approvisionnement de sa population en temps de guerre comme en temps de paix. La marine anglaise est la première ligne de défense du Royaume-Uni et la politique navale du Royaume-Uni est basée sur l'opinion que tout affaiblissement de cette ligne serait fatal à la Grande-Bretagne tout en ne l'étant pas nécessairement aux colonies protégées par des défenses côtières efficaces. Une marine forte à l'heure actuelle ou qui doit l'être dans l'avenir est absolument nécessaire à la Grande-Bretagne. Si toutes les colonies anglaises se séparaient de l'Empire, l'Angleterre ne pourrait pas se passer d'un seul vaisseau; si le Canada ou l'Afrique-Sud se séparaient de l'Empire, l'Angleterre aurait besoin de beaucoup plus de vaisseaux.

Laisser sans défense les ports canadiens de l'Atlantique équivaudrait presque pour l'Angleterre à l'abandon de sa suprématie sur les mers, parce que sa suprématie sur les mers est après la protection des côtes anglaises, contre une invasion possible, absolument nécessaire pour assurer l'approvisionnement de peuple des Iles Britanniques.

L'Angleterre a besoin chaque année d'au moins 150,000,000 de minots de blé étranger ou colonial; si cet approvisionnement était coupé, la Grande-Bretagne serait vaincue par la famine quelques mois après le commencement d'une guerre maritime.

L'ouverture du Nord-Ouest canadien par ses routes fluviales intérieures et par ses trois grands chemins de fer transcontinentaux, l'afflux de population et le progrès agricole toujours croissant qui en ont été la conséquence ont été d'une importance majeure pour la sécurité non seulement des Iles Britanniques, mais de tout l'Empire Britannique.

Une autorité éminente sur la défense de l'Empire, dit:

"Les économistes de l'Empire ont non seulement le devoir d'encourager, de développer et d'augmenter les exportations du blé et de farine canadienne en Grande-Bretagne, mais ce doit être la première chose que doivent considérer toutes les organisations de défense; c'est la fondation de la sécurité de l'Empire."

Québec est à peu près à 2500 milles ou à six jours de navigation de Plymouth, Angleterre; c'est de toutes les routes de commerce inter-impériales, la plus courte et la plus facile à protéger pendant une guerre navale européenne. On évite en s'en servant toutes les routes maritimes étroites et les ports hostiles et l'on réduit au minimum la responsabilité qu'a la marine anglaise de protéger le commerce.

DEFENSES COLONIALES ET FRONTIÈRES

Cette responsabilité de la protection des ports canadiens a déjà, dans une certaine mesure, été assumée par le gouvernement canadien avec l'organisation et l'équipement de sa marine et de ses troupes permanentes et avec la prise de possession des fortifications d'Halifax et d'Esquimaux. Jusqu'ici le parlement et le peuple canadiens ont presque unanimement consenti à assumer cette responsabilité.

Les ressources financières et la meilleure énergie du gouvernement canadien devraient être consacrées à terminer cette œuvre avec la sanction de protéger ainsi les sources de l'approvisionnement et la grande route commerciale du Royaume-Uni, sans relâcher le gouvernement impérial de l'obligation de protéger le Canada et il augmenterait dans une large mesure l'efficacité de la marine britannique sur les mers. C'est là, il me semble ce que doit d'abord faire le Canada pour la défense de l'Empire et des colonies.

LE DANGER AMERICAIN

Il reste cependant une source de danger pour le Canada dans le fait que, sur une étendue de plus de 6,000 milles de frontières, la république américaine est contiguë à ce pays. Depuis plus de cent ans, la paix règne entre le Canada et les Etats-Unis; mais, quoique nous devions souhaiter ardemment que cette paix dure encore des siècles, une rupture est toujours possible. Je ne dis pas qu'un conflit soit probable entre le Canada et les Etats-Unis, mais il y a pas un seul observateur intelligent des événements politiques qui n'ait vu que ce ne soit possible. Dans mon opinion, la possibilité d'un conflit par la différenciation évidente de points de vue de nos deux nations sur leur indépendance politique vis-à-vis des Etats-Unis.

Certains questions, qui concernent les intérêts vitaux des deux pays peuvent surgir entre les Etats-Unis et le Canada-Bretagne et rendre la guerre inévitable.

Ceux qui désirent empêcher les questions qui peuvent surgir entre les deux pays de devenir, dans l'avenir, des questions de guerre, doivent...

... l'Empire. A propos de la conférence de la Haye et de la Cour des Prises, à propos de la récente déclaration de Londres qui touche de si près au commerce d'importation et d'exportation des colonies, à propos de la récente refaite des lois sur l'Expédition Maritime, qui affecte le commerce d'expédition de toutes les colonies, je ne trouve nulle part que l'on ait consulté les gouvernements des colonies avant de conclure les conventions ou d'adopter l'acte impérial. Il n'y a rien de nouveau dans cette attitude du gouvernement impérial vis-à-vis des gouvernements des colonies. C'est sans doute grâce à la façon dont nous nous sommes laurés par l'usage fréquent de mots et de phrases comme nation, nationalité, puissance autonome, unité coordonnée de l'Empire, etc., que nous éprouvons quelques fois une surprise désagréable à nous rendre compte que nous ne formons qu'une colonie dépendante.

Sur les Grands Lacs, qui forment une partie de nos frontières, — quelques jours avant le traité Rush-Bagot il soit abondamment défendu aux deux pays d'y armer plus de quatre vaisseaux de cent tonnes chacun, — il y a aujourd'hui plusieurs centaines de bateaux américains, y compris les caboteurs de toute description, qui peuvent en quelques heures se transformer en une force navale effective. Dans les ports lacustres américains et dans les arsenaux qui sont en communication rapide par les chemins de fer avec ces ports il y a assez de munitions de guerre pour armer ces navires en vue d'opérations militaires contre les villes et les villages sans protection de la côte canadienne des lacs.

Les notoriétés responsables de la défense du Canada ne peuvent ignorer pendant longtemps l'état de préparation militaire et navale de notre paisible voisin du sud. Elles devraient, tôt ou tard, prendre des mesures efficaces pour protéger nos voies d'eau intérieures et nos grandes lignes transcontinentales de chemins de fer.

Je n'oublie pas qu'il y a cent ans de paix entre notre pays et les Etats-Unis et qu'il est possible, sinon probable, que le gouvernement des Etats-Unis adopte le traité d'arbitrage qu'on étudie actuellement, mais la grande augmentation de la population de la république, son besoin d'expansion pour acquérir des sources inexploitées de richesse naturelle doivent être la source d'un danger toujours croissant pour notre pays.

Je serais en conséquence heureux de voir faire le canal de la baie Georgienne, non pas seulement pour la valeur commerciale qu'il aura en mettant le trafic de la baie Huron à bon marché à une distance de 70 heures de Montréal, mais aussi parce que la construction de cette grande route intérieure, qui va plus loin que les lacs-frontière, est un travail d'une suprême importance navale et militaire pour le Canada.

CONTRIBUTIONS EN ARGENT OU EN VAISSEAUX

Outre les dépenses du trésor canadien faites en premier lieu pour la défense du Canada et dont le gouvernement canadien a assumé la responsabilité, on propose que le Canada contribue aux dépenses du Royaume-Uni; ou, ce qui est virtuellement la même chose, qu'il paie le coût d'un certain nombre de vaisseaux pour aider à la marine anglaise à garder sa suprématie sans conteste. On dit que si l'Empire perdait — toutes ses colonies, on ne pourrait pas, pour la protection efficace du Royaume-Uni, diminuer d'une seule unité la marine anglaise du présent ou de l'avenir car elle est le plus puissant instrument de paix ou de guerre du monde entier. Ce sont les contribuables qui errent dans le Royaume-Uni qui la maintiennent, et ce sont eux seuls qui décident par leur vote de toutes les questions de guerre ou de paix, de toutes les questions de relations internationales, de toutes les questions qui affectent les destinées de l'Empire.

Les 11,000,000 de blancs qui habitent les colonies n'ont rien à dire, directement ou indirectement, concernant les questions vitales qui affectent l'Empire. Les citoyens britanniques qui habitent les Dominions d'Outre-Mer ne participent en aucune façon au contrôle des dépenses faites pour l'Empire ou à l'administration des affaires impériales qui intéressent le plus les habitants de ces Dominions.

Dans ces conditions, le Canada est-il moralement tenu, en plus de ce qu'il fait pour sa propre défense territoriale, de prendre la responsabilité d'une contribution au trésor impérial pour la protection des intérêts impériaux, de prendre la responsabilité de maintenir une marine impériale, quand on refuse aux Canadiens le droit de cité dans l'Empire, quand on leur refuse l'égalité comme citoyens dans l'Empire, quand on leur refuse le droit direct ou indirect de participer au contrôle des destinées de l'Empire?

Je ne parle pas ici de contributions temporaires, volontaires, comme celles des citoyens de Londres, en réponse aux fréquents appels de Pitt, quand le trésor anglais était épuisé, quand le sort de l'Angleterre, les libertés mêmes de l'Europe étaient, croyait-on, compromises, contributions volontaires avec lesquelles les marchands de Londres équipèrent et armèrent les troupes alliées qui soutinrent le choc du conflit avec les légions du premier Napoléon.

Je ne parle pas ici des subsides intermittents que l'Angleterre a fournis si souvent pour aider et secourir ses alliés du continent. Je vous demande, je me demande à moi-même si nous, Canadiens, devons chaque année et pour toujours assumer les fardeaux d'argent de l'Empire, tant qu'on refusera de nous admettre dans les conseils de l'Empire?

On nous dit que la voix du Canada, dans la proportion de ses sept millions d'habitants aux quarante-cinq millions des Iles Britanniques, serait nécessairement faible et sans effet; mais cela ne me décourage pas tout à fait. Je me souviens que, quand ma province natale de la Nouvelle-Ecosse entra dans la confédération canadienne, avec un dixième seulement de la population de tout le Dominion, on nous dit la même chose sur notre pays d'importance et notre infériorité en nombre. Mais, depuis son admission, la Nouvelle-Ecosse s'est toujours efforcée, avec cette humilité, cette modestie, sans prétention si caractéristique de ses fils, d'administrer les affaires du Dominion, et elle y a passablement réussi.

On nous dit que le Canada a besoin de toutes ses ressources financières pour la construction et l'administration de ses grands travaux publics et le développement des vastes districts de terres fertiles que la charrue n'a pas encore touchées, pour l'ouverture de ses mines, pour l'utilisation de ses forêts, pour vaincre les difficultés physiques déconcertantes que le ciel nous impose toujours dans un pays neuf. Tout cela est sans doute vrai, mais ce n'est pas toute la vérité. Si nous voulons assumer de nouvelles obligations, nous pouvons le faire; mais avons-nous la volonté de le faire, et ce n'est

pas à nous seuls que le droit ou le privilège de prendre part aux conseils de l'Empire? A propos de la conférence de la Haye et de la Cour des Prises, à propos de la récente déclaration de Londres qui touche de si près au commerce d'importation et d'exportation des colonies, à propos de la récente refaite des lois sur l'Expédition Maritime, qui affecte le commerce d'expédition de toutes les colonies, je ne trouve nulle part que l'on ait consulté les gouvernements des colonies avant de conclure les conventions ou d'adopter l'acte impérial. Il n'y a rien de nouveau dans cette attitude du gouvernement impérial vis-à-vis des gouvernements des colonies. C'est sans doute grâce à la façon dont nous nous sommes laurés par l'usage fréquent de mots et de phrases comme nation, nationalité, puissance autonome, unité coordonnée de l'Empire, etc., que nous éprouvons quelques fois une surprise désagréable à nous rendre compte que nous ne formons qu'une colonie dépendante.

Mais l'attitude du gouvernement britannique n'a jamais été plus claire qu'à la récente conférence impériale de Londres, lorsque son président, M. Asquith a répondu comme suit au nom de ce gouvernement à la proposition de Sir Joseph Ward d'admettre les Dominions autonomes à prendre part aux conseils de l'Empire:

"Que veut dire la proposition de Sir Joseph Ward? Je puis, en une couple de phrases, en décrire l'effet sans entrer dans les détails. Elle mettrait en péril, si elle ne détruisait pas complètement l'autorité du gouvernement du Royaume-Uni dans des questions aussi graves que la conduite de la politique étrangère, la conclusion des traités, la déclaration de la guerre, ainsi que toutes les relations avec les puissances étrangères, questions du caractère le plus délicat qui sont aujourd'hui du ressort du gouvernement impérial, sujet à sa responsabilité au parlement impérial. Cette autorité ne peut se partager."

Le premier ministre d'Angleterre ne parlait pas du parlement du Royaume-Uni comme législature locale d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse et de Galles, — législature à laquelle les colonies n'ont ni le droit ni le désir de prendre part, — mais il en parlait comme législature suprême de l'Empire britannique, seule responsable des destinées impériales. C'est, dit-il, cette juridiction, cette autorité, cette responsabilité qui ne peuvent être partagées avec les peuples des Dominions autonomes. Les juridictions administratives et législatives du Dominion du Canada, de la Confédération Australienne, de l'Union du Sud-Africain doivent, dans l'avenir comme dans le passé, se restreindre, chacune chez elles, à ses frontières géographiques et aux questions d'intérêt purement local.

Mais l'histoire du progrès constitutionnel des colonies britanniques d'Amérique est pleine de preuves que l'opinion en Grande-Bretagne est constamment au sujet des libertés politiques des colonies. Quoique nous devions attendre avec patience que nos espoirs se réalisent, nous ne devons nous décourager devant aucune déclaration catégorique d'aucun gouvernement à aucune période de notre développement national. La constitution anglaise est la résultante d'une consolidation graduelle et du progrès de principes politiques qui ont résisté à la pierre de touche de l'expérience. Son succès est dû au soin avec lequel on a adopté de temps à autre des méthodes appropriées aux besoins communs du peuple. La tendance générale du progrès de cette constitution et de toute l'histoire politique de ces dernières années a été vers l'établissement de droits populaires sur la base de la représentation. Nous pouvons donc, je crois, attendre avec confiance le temps où les colonies autonomes recevront le droit de cité impériale, — ce droit de cité que Rome aux temps glorieux de l'Empereur Auguste donnait librement à ses colonies romaines, — ce droit de cité qui constituera un jour une citoyenneté impériale sur la base d'une véritable représentation, idéal le plus élevé de liberté politique auquel le peuple du Canada puisse aspirer.

J'attends donc le jour où l'exercice du droit de citoyen de l'Empire ne sera pas restreint aux habitants des Iles Britanniques, où ce droit ne sera pas l'apanage exclusif de ceux qui sont domiciliés dans le Royaume-Uni, ou ceux qui sont de descendance européenne et qui consacrent leurs fortunes et leurs vies à l'œuvre magnifique du progrès des Dominions d'Outre-Mer jouiront, dans une pleine mesure, de l'engagement pris par le roi Jacques Ier qui déclara dans la première charte qu'il accorda aux colonies des côtes américaines de l'Atlantique:

"Que toute personne, notre sujette, qui ira habiter dans la dite colonie et plantation, que tout enfant et postérité qui naîtra dans les limites de cette colonie et plantation possèdera et exercera toutes les libertés, privilèges et immunités de citoyens, libres et de sujets naturels de tous nos domaines, A TOUT EGARD, COMME S'ILS ETAIENT NES ET S'ILS VIVAIENT DANS NOTRE ROYAUME D'ANGLETERRE OU DANS AUCUN AUTRE DE NOS DOMAINES."

J'avoue que ma confiance dans la prompté réalisation de cet espoir s'augmente de l'unanimité avec laquelle M. Asquith, M. Lloyd George et les autres chefs reconnus de l'opinion publique anglaise voient apparemment venir le suffrage féminin en Grande-Bretagne. Je ne puis en effet concevoir qu'on accorde le droit de décider des affaires de l'Empire aux suffragettes belliqueuses qui paradedent dans les rues de Londres et qui remplissent quelquefois les prisons de Londres, qu'on le refuse à un million et demi d'électeurs qui, loyaux au même trône et confiants en leur succès complets, jettent des fondations solides et larges de ce grand Dominion canadien.

Nous nous sommes contentés et nous nous serions pour la plupart contentés, au moins pour notre temps et notre génération, de continuer à suivre le vieux sentier du progrès intérieur, du développement commercial et industriel, de l'augmentation de la population, de l'unification de la croissance en force de notre propre vie nationale, de l'agrandissement de notre force nationale; mais si on nous demande de prendre, en tout ou en partie, notre part des obligations et des responsabilités de l'Empire, on ne doit pas nous refuser de nous admettre aux droits et aux responsabilités correspondantes de citoyens de l'Empire, au droit de participer aux conseils de l'Empire et à l'administration des affaires impériales.

La Saison d'Opéra

La saison d'opéra bat son plein, et est d'ordinaire pas le meilleur...